



Mise en demeure pour Frais de résiliation

Par **chtiroots**, le **30/01/2013** à **22:19**

bonjour,rnj'ai quitté il y a un an l'île de la réunion pour raison professionnelle et ai donc résilié mon abonnement mobile en accusé de réception et en joignant mon nouveau contrat de travail.rnOr depuis l'opérateur me demande de payer les frais de résiliation par mise en demeure, le mois prochain des frais de justice vont s'ajouter à la note. Que faire?rn**merci**

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **15:34**

BonjourrrnVous avez reçu une lettre recommandée dans laquelle l'opérateur vous met en demeure de payer les frais de résiliation?

Par **chtiroots**, le **31/01/2013** à **16:53**

oui, j'ai reçu une lettre de mise en demeure pour facture impayée, en appelant l'opérateur pour comprendre à quoi cela correspondait ils m'ont dit que cela correspondait aux frais de résiliation.

Par **pat76**, le **07/02/2013** à **15:01**

BonjourrrnVous aviez pris connaissance des conditions générales de votre contrat. il y est indiqué quand cas de résiliation de votre part, vous auriez des frais à verser?rrnIl est indiqué

que dans le cas d'une résiliation du contrat faites par l'opérateur, vous auriez droit à un dédommagement?